

## GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

### DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

#### Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE GAOUYAT Samuel ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.



**DELBU2025-03-018**

#### Coopération décentralisée : Convention de partenariat avec l'AFDI Bretagne

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-18 ; R 2123-22-1 ; L 5211-14 et R 5211-5-1 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol ;

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération du 6 février 2018 relative à l'engagement de l'agglomération dans une action de coopération décentralisée à Madagascar ;

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération du 16 avril 2024 relative à la poursuite de la coopération décentralisée avec Madagascar ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention entre l'AFDI Bretagne et Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX

